



ELA NEWS



TRIMESTRIEL DE LA EUROPEAN LIFT ASSOCIATION

CONTENU

- Editorial par Richard Maiocchi, Président d'ELA 1
- Interview Pierre Bianchini, Chairman du TC 10 – CEN : Questions pour les prochaines années.. 2
- EN BREF 5
 - Un nouveau Président pour EEA
 - SNEL à Interlift
 - La prochaine assemblée générale
- Build-For-All : une initiative d'inclusion..... 6
- FOCUS : Le Comité Statistique, présidé par Ebru Gemici..... 7

UN PROGRAMME POUR 2005

Après avoir rencontré tous les présidents des comités de l'association, je voudrais profiter de la publication de ce premier numéro de votre NEWS en 2005 pour vous présenter notre vision de ce que doivent être nos priorités pour 2005 et les années suivantes et de la manière dont nous pouvons améliorer notre façon de travailler.

En 2004, nous avons décidé d'organiser un "Comité des Présidents", qui se réunit deux fois par an, pour s'assurer que tous les sujets qui concernent plusieurs comités sont couverts correctement, que les responsabilités sont clairement identifiées et que nous avançons tous dans la même direction. J'ai rencontré chaque président de comité individuellement et nous sommes arrivés à la conclusion qu'une information correcte et dans les délais est essentielle. De là l'idée de créer ce comité des présidents. En plus de notre NEWS qui donne de l'information en interne et en externe sur nos activités, toutes les associations membres recevront chaque trimestre une "Présentation de synthèse" approuvée par le Conseil d'administration, et qui donnera une vue complète des actions prises et des buts à atteindre.

Voyons maintenant brièvement nos priorités pour 2005 et les années à venir. En termes de priorités immédiates, l'application du SNEL partout en Europe reste la priorité. C'est bien sûr au tour des associations nationales de prendre le relais d'ELA et d'assurer

que la méthode de filtrage national définie par le SNEL est bien appliquée pour identifier les risques principaux dans chaque pays et permettre de les couvrir. Nous nous rendons compte bien sûr du fait que plusieurs pays ont besoin d'aide à l'échelon européen pour aller de l'avant. ELA continuera à s'investir pour une application généralisée du SNEL en Europe. Nous continuons d'insister auprès de la Commission pour qu'elle mette à jour la Recommandation 95/216/EC, afin qu'au moins, elle inclue la référence correcte à la nouvelle norme EN 81-80. Une seconde priorité pour 2005 est la remise à l'ordre du jour de notre Manifeste sur "l'Accessibilité pour tous", handicapés et personnes valides. La Commission Européenne devrait assurer le suivi du Rapport du Groupe Expert auquel nous avons participé en 2003, Année des Handicapés. Une nouvelle initiative "Build-For-All" (Construire pour tous) a été relancée, par ELA, EDF (le Forum Européen du Handicap), la FIEC (Fédération Européenne de la Construction) et ACE, le Conseil Européen des Architectes. La Commission Européenne co-finance cette initiative. Une première réunion a eu lieu en décembre 2004 et nous voulons utiliser ce forum pour faire avancer notre Manifeste, dans le but ultime de modifier et d'harmoniser les règles de construction.

Une troisième question, qui "roule" déjà, c'est le SNEE, la préparation d'une



EDITO

Par Richard Maiocchi,
Président d'ELA



nouvelle norme pour les escalators, sur le modèle du SNEL. Un groupe de travail d'ELA va profiter d'une "fenêtre d'opportunité" dans les activités du CEN pour faire des propositions détaillées sur ce que devrait contenir une norme pour les escalators existants (SNEE), afin que le groupe de travail que le Comité Technique 10 (TC 10) du CEN va mettre en place pour traiter cette question, puisse le faire aussi vite que possible. Le groupe de travail sera évidemment composé d'experts du Groupe de travail 2 (WG2), d'experts du monde de l'escalator et de participants au WG 10 dont l'expérience acquise dans le développement du SNEL est unique.

d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Belgique et de Finlande appliquent déjà la EN 81-58 dans leurs essais sur portes. Il n'y a aucune raison pour que certains pays européens n'appliquent pas la norme harmonisée. Nous espérons que nos collègues des associations nationales concernées pourront résoudre rapidement cette question, avec l'aide de tous les Ministères nationaux concernés.

Les questions de feu ne se limitent pas à la EN 81-58. L'utilisation des ascenseurs par les pompiers et dans le cadre

Nous devons aussi résoudre la question de l'application de la norme harmonisée EN 81-58, sur les essais au feu des portes palières. La situation créée par l'hésitation de certains pays d'appliquer la nouvelle norme, ne peut perdurer. Plusieurs laboratoires

de l'évacuation dans les grands immeubles, ainsi que dans les bâtiments peu élevés dans le cas de l'évacuation de handicapés est une priorité, non seulement pour ELA, mais aussi pour les représentants des services d'incendie et les autres partenaires sur cette question. Toute la problématique de l'utilisation des ascenseurs en cas d'incendie est une priorité. Un autre sujet que nous allons suivre de près est la réduction de la consommation d'énergie par les ascenseurs et escaliers roulants. Les architectes et les urbanistes parlent aujourd'hui de bâtiments "positifs", qui couvrent leurs besoins énergétiques propres et génèrent même plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Inutile d'ajouter qu'avec l'application du Protocole de Kyoto, les questions énergétiques vont être sous les feux de l'actualité.

Je crois que cette liste de priorités peut être abordée de front par nos comités et notre personnel. Les progrès dans ces domaines constituent notre but pour 2005 et au-delà. Merci pour votre solide soutien habituel.

Richard Maiocchi
Président ELA



interview

PIERRE BIANCHINI, PRÉSIDENT CEN TC 10



Pierre Bianchini,
Président du CEN TC 10

Elles sont connues par un groupe d'initiales et de chiffres ésothériques et sont discrètement produites par des groupes d'experts travaillant dans des comités techniques et des ateliers de l'institut européen de normalisation : les normes sont essentielles dans la vie de notre monde de l'ascenseur et de l'escalator. Elles constituent les standards régulièrement mis à jour de nos ascenseurs et de leurs composants en termes de technologie et de sécurité. Elles représentent la référence sur laquelle les producteurs d'ascenseurs, les organismes de certification, d'accreditation et de mise en conformité se

calquent pour tester les équipements. Les normes sont essentielles pour l'industrie. Elles sont produites par le CEN (Comité Européen de Normalisation). Le Comité Technique 10, qui traite des ascenseurs et escaliers mécaniques est le plus ancien des comités en activité au sein du CEN. Son président est Pierre Bianchini, un ingénieur belge souriant de Kone et l'un des experts les plus respectés de l'industrie. Nous avons posé quelques questions à Pierre Bianchini à propos de l'état d'avancement de la famille des normes dans le secteur des ascenseurs et escalators :

ELA : Le CEN travaille-t-il depuis longtemps sur la normalisation du secteur des ascenseurs et escalators ?

P.B. : Le CEN a été fondé en 1961 par les organismes nationaux de standardisation de la Communauté Européenne et des pays de la zone de libre échange (EFTA). Les standards techniques volontaristes (aucun n'est obligatoire) que produit le CEN, promeuvent la liberté des échanges, la sécurité des utilisateurs et des personnels, ainsi que l'interopérabilité des réseaux ou la protection environnementale. Le Comité technique 10 (TC 10) a été créé à la fin des années 1960 pour développer des normes pour les ascenseurs. Comme la tâche croissait en importance, nous avons décidé de diviser le travail en groupes de travail (WG). Outre le WG 1, qui traite des aspects de sécurité généraux des ascenseurs, les premiers groupes avec tâches spécifiques étaient le WG 2, traitant des escalators et le WG 3, traitant de la résistance au feu des portes palières. Leur nombre a crû jusqu'à 10. La première publication d'une norme sur les ascenseurs par le TC10 date de 1975. Le groupe de travail le plus récent, le WG 10 dirigé par Michael Savage, vient de produire la norme EN 81-80, la norme de sécurité pour les ascenseurs existants (SNEL) qui est l'état avancé de la technologie en la matière, pour les ascenseurs déjà installés aujourd'hui en Europe.

ELA : Comment votre travail a-t-il évolué au cours des années ?

P.B. : Une étape importante pour l'industrie de l'ascenseur a été la publication des normes principales pour les ascenseurs : EN 81-1 et 2 pour les ascenseurs électriques et hydrauliques. Elles constituent l'épine dorsale de la normalisation pour la directive ascenseurs 95/16/EC et ont été harmonisées (avec quelques amendements) lorsque la directive a été publiée en 1995. Elles ont ensuite été adoptées dans les législations nationales en 1997 et sont devenues législation obligatoire en 1999.

En fait, la charge de travail du TC 10 et de ses groupes de travail s'est accrue au cours de la dernière décennie pour couvrir toutes les facettes de la sécurité, de l'accessibilité et du service des ascenseurs et escalators. Une grande partie du travail est axée sur la couverture des exigences de sécurité essentielles (ESR) définies par la Directive Machines et la directive Ascenseurs, ce qui justifie en partie la croissance du nombre de groupes de travail. La plupart des groupes de travail ont terminé la tâche de base pour laquelle ils avaient été formés. Nous arrivons au bout du processus de rédaction des nouvelles normes. Certains groupes sont déjà devenus "dormants". Avec la publication du SNEL (EN 81-80), nous pouvons dire que le CEN a réussi à achever la plus grande partie de sa tâche normative en matière d'ascenseurs.

Le TC 10 s'embarque maintenant dans une tâche légèrement différente, mais tout aussi importante : la révision périodique des normes. Les règles du CEN prévoient une révision tous les 5 ans, mais les standards de sécurité doivent refléter l'état de la technologie dans son évolution permanente.

Nous avons toujours quelques normes de base à couvrir, comme par exemple, une norme de sécurité pour les escalators existants, que nous appelons SNEE par analogie avec le SNEL, qui lui, couvre les ascenseurs existants.

ELA : Comment allez-vous procéder pour le SNEE et dans quels délais ?

P.B. : La meilleure manière de faire sera de mettre en commun le "know-how" des spécialistes de l'escalier et du tapis roulant, présents dans le WG 2, et l'expérience acquise par les spécialistes du WG 10 dans la production d'une norme de sécurité pour les ascenseurs existants. Comme pour l'élaboration

d'autres normes, l'industrie apportera son expérience au-travers de documents de travail, etc... qui faciliteront énormément le travail du WG. Je suis convaincu que dans le courant de 2005, ELA aidera très activement le groupe de travail à établir la liste des risques les plus importants.

ELA : Pourquoi le processus de production de normes dure-t-il si longtemps ?

P.B. : Il est vrai que rédiger une norme prend du temps. Les spécialistes se rencontrent régulièrement, mais ils ont tous d'autres fonctions dans leurs entreprises. C'est pourquoi un certain temps est nécessaire pour collecter l'information, discuter des solutions et rédiger les projets de normes. De plus, les procédures officielles d'approbation du CEN donnent quelques mois aux organismes nationaux de normalisation pour étudier les projets, et revenir avec leurs commentaires, qui doivent être discutés et inclus dans le texte avant le vote final et la ratification. Tout cela prend du temps. Ceci dit, le CEN est très conscient de la nécessité de raccourcir la durée du processus. Notre but est d'être capable de produire des normes dans une période qui n'excède pas 4 ans. Nous faisons de notre mieux pour réduire le temps nécessaire, mais nous parlons de choses sérieuses, qui demandent de la précision. Au CEN, on ne bâcle rien !

ELA : Vous avez présidé le TC 10 pendant plus de 12 ans maintenant. Ce doit être un record !

P.B. : Mon premier mandat de 6 ans a été renouvelé pour 3 ans... 3 fois ! Cela donne un total de 15 ans. Mon mandat actuel sera très probablement mon dernier.

Je dois dire que je suis très satisfait du résultat obtenu. Les exigences essentielles requises par la législation européenne pour les ascenseurs et escalators sont maintenant atteintes et la qualité des standards établis par le TC 10 a une telle reconnaissance partout et





bien au-delà de la zone d'application du CEN, que nos normes ont été adoptées sans modifications importantes par des pays comme la Chine ou l'Inde, deux géants de l'économie au 21^e siècle. L'Australie, la Malaisie et la Corée ont aussi adopté les normes européennes. C'en est à un point tel que les normes américaines et japonaises sont

les exceptions dans le monde d'aujourd'hui. La Russie vient de devenir un "partenaire de l'organisation de normalisation CEN" pour 4 comités techniques; dont le TC 10. Cela signifie que dans l'avenir, la Russie va reprendre les normes établies par le TC 10 et les transcrire dans son droit national sans les modifier.

C'est donc un défi majeur pour le CEN que de maintenir et moderniser cet ensemble de normes, dans le but de les adapter à l'évolution technologique, mais aussi à l'évolution de la société et de la culture dans son ensemble. La globalisation est à nos portes.

LE TC 10 DU CEN, SES GROUPES DE TRAVAIL ET CERTAINES DES NORMES PRODUITES

TC 10	<i>Président : Pierre Bianchini – Secrétariat : N. Michelet</i>	AFNOR
WG 1	Ascenseurs et ascenseurs de service <i>Convocateur : Walter Schmid – Secrétariat : N. Michelet</i>	EN 81-1/2, 3, 71, prEN 81-21, prEN81-31, etc. AFNOR
WG 2	Escalators et tapis roulants <i>Convocateur : Ron Wanless – Secrétaire : G. Horny</i>	EN 115 VDMA
WG 3	Méthodologie des essais au feu des portes palières <i>Groupe inactif – tâche accomplie</i>	EN 81-58
WG 4	Compatibilité électromagnétique, enregistrement de données et contrôle à distance, communication à deux voies <i>Convocateur : R. Ehrat – Secrétaire</i>	EN 12015, 12016, 627 & 81-28
WG 5	Maintenance <i>Groupe inactif – Tâche accomplie</i>	EN 13015
WG 6	Feu : ascenseurs pour pompiers, d'évacuation, installations anti-vandalisme <i>Convenor : M. Savage – Secretary : B. Lee</i>	EN 81-72 & 73 BSI/LEIA
WG 7	Accessibilité des handicapés <i>Groupe inactif – Tâche accomplie</i>	EN 81-70
WG 8	Plate-formes et stairlifts <i>Convocateur : P. Clifton – Secrétaire B. Lee</i>	prEN81-40 & 41 BSI/LEIA
WG 9	Applications inclinées <i>Convocateur : A. Cote – Secrétaire : W. Koehl</i>	prEN81-22 AFNOR
WG 10	Règles de sécurité pour l'amélioration progressive de la sécurité des ascenseurs existants <i>Convocateur : M. Savage – Secrétaire : G. Horny</i>	EN 81-80 DIN/VDMA

TROIS SOUS-COMITÉS TRAITENT DES MONTE-CHARGES INSTALLÉS SUR CHANTIER :

SC1/WG1	Monte-charges pour personnes et/ou matériel	EN 12159
SC1/WG2	Monte-charge pour matériels seuls	EN 12158
SC1/WG3	Ascenseurs spéciaux pour grues	

NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'EEA

La European Elevator Association EEA vient d'élire son nouveau Président, par vote unanime, pour remplacer Richard Maiocchi, qui est devenu Président de l'ELA. William Orchard est Executive Vice-President - Installations existantes chez Kone. Il est actif depuis longtemps dans les associations européennes. Il est actuellement président du comité Qualité, Sécurité et Environnement d'ELA. Il continue d'être un des 4 représentants d'EEA au conseil d'administration d'ELA.



William Orchard

INTERLIFT

VA PRÉSENTER LE SNEL POUR L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

Interlift aura lieu cette année du 17 au 21 octobre. L'organisateur, VFA et ELA ont pris la décision de mettre l'accent sur l'intérêt de la nouvelle norme de sécurité pour les ascenseurs existants (SNEL) pour les nouveaux pays membres de l'Union Européenne en Europe Centrale. Ces pays que sont la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie et les pays baltes ont de grands nombres d'ascenseurs installés, qui doivent être mis à niveau en termes de sécurité. Interlift sera le bon endroit pour insister sur l'utilité du SNEL pour la modernisation.



PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre prochaine assemblée générale se déroulera le 17 mars prochain à Bruxelles, à l'hôtel Radisson, rue Fossé aux Loups, près de la Grand-Place. L'hôtel est parfaitement situé pour notre assemblée générale et la conférence dont le thème sera : "L'intégration de l'Europe Centrale, un an après l'élargissement". Le grand hall de l'hôtel contient une section du mur d'enceinte médiéval de Bruxelles et quelques beaux exemples d'ascenseurs panoramiques.

Nous espérons que vous participerez à notre événement annuel. Pour vous enregistrer, prière de contacter chez ELA : y.quintin@ela-aisbl.org





Les problèmes liés à l'incendie sont devenus importants dans le travail du CEN et d'ELA. Un article intéressant du consultant Jake Pauls est paru dans Elevator World (Janvier 2005). Il y présente une comparaison entre l'évacuation par escalier et par ascenseur

Ascenseurs & Escaliers en cas d'évacuation : comparaisons et combinaisons

(après approbation par les pompiers, tôt dans l'évacuation du bâtiment) et toutes leurs combinaisons, dans les bâtiments tours. Un calcul typique de

la démonstration indique qu'avec une largeur moyenne des escaliers d'évacuation dans un bâtiment de 36 étages, le temps minimum nécessaire à la sortie de 3 030 occupants serait de 26 minutes par les escaliers seuls, de 17 minutes par les ascenseurs seuls et de 13 minutes en usage conjoint (en incluant jusqu'à 65% d'utilisation des ascenseurs pour les évacués des étages supérieurs et moyens). Dans chaque cas de figure, l'évacuation des handicapés rend nécessaire l'utilisation des ascenseurs en cas d'incendie. C'est un sujet important pour les mois qui viennent.

BUILD-FOR-ALL : une initiative d'inclusion

En 2004, le Forum Européen des Handicapés (EDF), ELA et d'autres partenaires, comme la Fédération Européenne de la Construction FIEC ou le CEN ont demandé à la Commission Européenne de poursuivre le travail qui avait été entamé par le Groupe Expert sur l'Accessibilité totale, qui avait remis ses conclusions à la fin de 2003, l'année des handicapés. Le résultat, c'est "Build-For-All" (Construire pour tous), un projet pilote pour faire en sorte que la politique d'aide aux handicapés devienne une politique d'accessibilité véritable. Le projet est soutenu par la Direction générale Emploi et Affaires Sociales. Notre champ d'activité prioritaire correspond à la définition du projet par la Commission Européenne : la "promotion de l'accessibilité pour tous, dans l'environnement bâti et les infrastructures publiques". Le rapport "L'Europe accessible pour tous d'ici 2010" identifiait le manque de conscience du problème d'accessibilité chez les professionnels du bâtiment comme l'un des obstacles principaux à la réalisation de l'accessibilité totale dans le milieu bâti. Le rapport identifiait éga-

lement le rôle-clé que doivent jouer les autorités publiques dans le changement des attitudes et dans les pratiques. Leur influence est prépondérante au travers d'appels d'offre pour les travaux et services publics. La Commission Européenne demande au Projet Pilote de lui assurer une guidance dans trois domaines :



- 1) La nécessité de guider les autorités publiques dans l'établissement de critères essentiels d'accessibilité et une méthodologie pour une implémentation étape par étape de l'accessibilité, telle que prévue dans les directives consacrées aux appels d'offres publics.
- 2) Le besoin d'informer le secteur privé et les partenaires professionnels de la manière de rencontrer les exigences des critères d'accessibilité.
- 3) Le besoin de rassembler les représentants des associations de handicapés, des organisations de personnes âgées, les autorités publiques aux échelons européen, national et régional, l'industrie de la construction, les producteurs d'ascenseurs et les architectes, dans le but de promouvoir et de créer un dialogue constructif et permanent.

Les participants au projet pilote ont tenu leur première réunion le 16 décembre 2004. Nous commencerons par préparer un kit destiné à accompagner les nouvelles directives sur les appels d'offres publics. Le groupe est optimiste !

Dans chaque numéro à venir, nous publierons un article présentant l'un des comités d'ELA et son importance relative pour notre industrie en Europe.



Ebru Gemici,
Présidente du Comité Statistiques

LE COMITÉ STATISTIQUES

Des statistiques correctes sont essentielles dans le travail d'une association. Lorsque le Ministère français de l'Équipement décida en 2002, de proposer une nouvelle législation assurant la sécurité des ascenseurs existants, il se tourna vers l'association française des ascenseurs pour obtenir des statistiques fiables sur le nombre et le type d'ascenseurs installés, sur leur moyenne d'âge et sur les accidents sérieux et les accidents mortels dans le pays. C'est sur base de ces statistiques que le Ministre décida de légiférer. C'était une version condensée de ces statistiques qu'il présenta au Parlement et aux médias. La loi est maintenant réalité en France, et des statistiques correctes ont joué un rôle important dans sa genèse.

Au niveau européen, ELA collecte des statistiques depuis un certain nombre d'années et les améliore lentement, régulièrement. Bien sûr, l'association respecte les règles de concurrence établies par la Commission Européenne et s'assure que seuls des chiffres consolidés sont collectés et présentés pour chaque pays, en termes économiques. ELA récolte et présente le nombre d'ascenseurs neufs, d'escalators et de tapis roulants et répartit ces chiffres en sous-groupes : électriques et hydrauliques, avec ou sans salle de machinerie (MRL

ou pas), pour personnes, pour les marchandises ou pour usage combiné. Elles donnent le nombre d'unités et le chiffre d'affaires correspondant.

"Nous ne collectons que les statistiques de base", déclare Ebru Gemici, la présidente du comité, "mais au cours des trois dernières années, nous avons aussi entamé la collecte des statistiques d'accidents, pour être capables d'estimer l'influence du vieillissement des appareils installés en Europe et d'identifier les risques principaux, dont il faut s'occuper en priorité, afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs et du personnel. En ne retenant que les 3 causes d'accidents principales, ce sont plus de 50% des accidents graves que l'on relève."

La difficulté bien sûr, c'est d'obtenir des chiffres fiables des 15 pays de l'Union, et de faire en sorte que les nouveaux membres commencent à apporter leurs chiffres sur les mêmes schémas. Les statistiques doivent être collectées exactement de la même manière. Il faut comparer des pommes avec des pommes. Un autre obstacle ! Et Ebru Gemici d'ajouter : "après 3 ans, nos statistiques d'accidents commencent à devenir fiables et la plupart des pays font leur rapport sur les mêmes bases. Il

Composition

Présidente :

Ebru Gemici
VDMA (Allemagne)

Membres :

David Fazakerley
LEIA (Royaume-Uni)

Gérard Chambard
Fédération des Ascenseurs (France)

Thomas Haidinger
FMS (Autriche)

Frank Serneels
Agoria (Belgique)

Jesus Ladero
FEEDA (Espagne)

Alberto Poli
AssoAscensori (Italie)

Reino Hyvärinen
TIF (Finlande)

LE COMITÉ STATISTIQUES



Le Comité au travail : de gauche à droite :
la Présidente, Ebru Gemici (VDMA), David Fazakerley (LEIA),
Gérard Chambard (Fédération française)



Frank Serneels (Agoria), Thomas Haidinger (FMS), Alberto Poli (AssoAscensori)

faudra cependant encore plusieurs années avant que nous ne puissions donner des tendances et faire des comparaisons. Il faudra encore nous améliorer. En Europe (contrairement aux Etats-Unis), les utilisateurs n'ont pas l'habitude de poursuivre le propriétaire du bâtiment ou l'installateur de l'ascenseur en justice s'ils ont un accident dû par exemple à un mauvais niveau d'arrêt de la cabine. Ils seront peut-être traités en hôpital, mais l'association européenne n'aura pas connaissance de leur accident. Ils ne figurent pas dans les statistiques ! Nous devons trouver des manières d'évaluer le nombre d'accidents domestiques dus au mauvais fonctionnement des ascenseurs et de connaître leurs raisons. C'est une tâche importante et nous progressons."

"Le lien est évident entre des statistiques améliorées et la sécurité des personnes "

Lorsque l'on se rend compte que la plupart des accidents domestiques ont lieu dans les escaliers, vous réalisez combien il est important pour nous de détailler nos chiffres sur les difficultés d'accès et le mauvais fonctionnement des ascenseurs et escalators. Le vieillissement rapide de la population et l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés rendra encore plus évident le besoin de statistiques fiables. Le Comité Statistiques envisage des manières d'améliorer ses chiffres. Cela implique par exemple de travailler avec la Commission Européenne pour trouver de bons exemples urbains qui peuvent être extrapolés pour une ville, un pays ou à l'échelle du continent.

Et Ebru Gemici de conclure : "le lien est évident entre des statistiques améliorées et la sécurité des personnes. Je suis sûre que toutes les associations nationales nous soutiennent. Je les remercie à l'avance pour les questions précises qu'elles nous enverront, pour nous permettre de fournir le soutien le plus complet possible dans le développement de leur politique de sécurité. Appliquons ce que nous avons décidé de faire."



Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec ELA
à l'adresse suivante :
E-mail : l.rivet@ela-aisbl.org
Web : www.ela-aisbl.org

Avenue L. Gribaumont, 1 bte 6
B-1150 Bruxelles

Tel : + 32 2 779 50 82 Fax : + 32 2 772 16 85